

## **Nouveau centre de prévention et de règlement des différends sportifs**

Nouveau centre de prévention et de règlement des différends sportifs

OTTAWA, 8 avril 2004 – Les athlètes, les entraîneurs, les organismes nationaux des sports canadiens et leurs membres ont désormais accès à un nouveau centre conçu pour prévenir et régler les différends sportifs.

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), parmi l'un des quelques programmes de ce genre dans le monde, a officiellement ouvert ses portes aux membres de la collectivité sportive canadienne le 1er Avril 2004.

« Le CRDSC est d'abord et avant tout un centre de ressources où l'on retrouve des ressources centrées sur la prévention des conflits. Lorsque les différends sont inévitables, le centre offre des services de médiation et d'arbitrage de niveau international qui permettent aux parties d'éviter les litiges longs et coûteux. » déclarait M. Allan J. Stitt, président du conseil d'administration du centre. M. Stitt estimait que le centre entendra environ 60 causes par année.

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi fédérale et financée par Sport Canada. La mission et les rôles principaux du CRDSC sont spécifiés dans la Loi favorisant l'activité physique et le sport, mais cette dernière alloue au centre la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins en constante évolution de la collectivité sportive.

M. Stitt ajoutait : « Je suis fier que le Canada est sur la voie de trouver des moyens créatifs et innovateurs pour régler les différends sportifs. Nous espérons devenir un modèle pour les autres pays. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2004 à Athènes font partie des grandes priorités du CRDSC et nous serons présents pour aider le règlement des différends sportifs et plus particulièrement ceux en matière de sélection. »

Tous les différends reliés à des questions de dopage, (par exemple, lorsque les athlètes contestent les suspensions suivant un résultat d'un test antidopage positif) seront gérés par le nouveau CRDSC dès le 1er Juin 2004. Les différends en matière de dopage sont présentement gérés par le Centre Canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). « Le CCES est un chaud partisan du programme national de règlement des différends du sport amateur depuis plusieurs années » ajoute Paul Melia, chef de la direction.

Les ressources documentaires et les services de règlement des différends sont disponibles pour les membres de la collectivité sportive dans les deux langues officielles et dans toutes les provinces et territoires canadiens.